

Rachat dans la caisse de pension

En procédant à un rachat dans la Fondation collective Vita Plus, vous augmentez votre prestation de vieillesse, comblez d'éventuelles lacunes de cotisation et réduisez simultanément votre charge fiscale. Vous bénéficiez en plus d'une rémunération attrayante de votre capital.

1 Données personnelles

Pour pouvoir vous identifier, nous avons besoin au minimum d'une des trois informations suivantes:

Nom de l'employeur

Numéro de contrat

Numéro AVS

Les informations suivantes sont requises:

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, lieu, pays

Tél. privé

E-mail

Délai

Le montant de rachat doit nous parvenir au plus tard le 31 décembre pour nous permettre de prendre en compte le versement pour l'année fiscale en cours. Nous vous recommandons de verser le montant suffisamment tôt.

Information

Votre **numéro de contrat** est indiqué sur votre plan de prévoyance ou sur votre certificat de prévoyance.

2 Somme de rachat souhaitée

Vous souhaitez verser le montant suivant:

Montant en CHF

Information

Votre **potentiel de rachat** est indiqué sur votre attestation de prévoyance.

Information

Pour un versement par Online-Banking, vous devez impérativement indiquer le numéro de contrat dans la rubrique sur le but de l'utilisation.

3

Données supplémentaires concernant le rachat

Pour nous permettre de traiter correctement votre rachat dans la caisse de pension, les informations suivantes sont nécessaires:

Avez-vous effectué un prélèvement anticipé de l'avoir de prévoyance pour le financement d'un logement en propriété?

- Non | Oui

Information

Avant de pouvoir procéder à un rachat, vous devez d'abord rembourser le prélèvement anticipé.

Exerciez-vous une activité lucrative indépendante et avez-vous effectué des versements dans le pilier 3a?

- Non | Oui

Information

Votre potentiel de rachat se réduit de l'avoir éventuel du pilier 3a supérieur au montant maximal légalement défini pour les personnes exerçant une activité dépendante.



Documents requis

Veillez joindre une copie des relevés de compte actuels de vos comptes de prévoyance ainsi qu'une confirmation de la valeur de rachat actuelle de vos polices de prévoyance.

Avez-vous déménagé depuis l'étranger vers la Suisse et n'avez-vous jamais été affilié auparavant à une institution de prévoyance suisse du 2^e pilier?

- Non | Oui

Quand êtes-vous entré pour la première fois dans une institution de prévoyance du 2^e pilier?

Date _____

Information

Dans ce cas, le montant de votre rachat pendant les cinq premières années après l'entrée dans une institution de prévoyance suisse ne doit pas dépasser 20% de votre salaire réglementaire assuré par an.

Avez-vous droit à d'autres prestations du 2^e pilier comme par exemple un compte de libre passage ou une police de libre passage?

- Non | Oui

Information

Votre potentiel de rachat se réduit des autres prétentions du 2^e pilier.



Documents requis

Veillez joindre une copie des relevés de compte actuels de vos comptes de libre passage ainsi qu'une confirmation de la valeur de rachat actuelle de vos polices de libre passage.

Percevez-vous ou avez-vous perçu des prestations de vieillesse (rente vieillesse et / ou capital vieillesse) provenant d'un rapport de prévoyance antérieur?

- Non | Oui

Information

Votre potentiel de rachat se réduit de l'avoir d'une retraite déjà prise.



Documents requis

Veillez joindre une copie de votre dernière attestation de prévoyance. Votre capital d'épargne à la date du départ en retraite doit y figurer.



Capital d'épargne (capital vieillesse)

Le capital d'épargne est l'argent versé par les employeurs et les collaborateurs dans le 2^e pilier au cours de la vie active. Il constitue avec les intérêts le capital disponible pour la prévoyance vieillesse au moment de la retraite. L'employeur en finance au minimum la moitié.

4 Important à savoir

Si vous avez effectué un rachat dans la caisse de pension, les trois années suivantes, vous n'êtes pas autorisé à percevoir de prestations sous forme de capital. Cela concerne par exemple les prestations en capital au moment de la retraite, le prélèvement anticipé pour le financement d'un logement en propriété ou la perception en espèces de la prestation de libre passage en cas de départ de l'entreprise.

Si, après un divorce, vous devez céder une partie de votre avoir de prévoyance au conjoint, vous pouvez à tout moment et sans restriction combler cette lacune de prévoyance par un rachat.

Notez que votre rachat risque de ne pas être admis, ou tout du moins pas en totalité, par l'autorité fiscale comme déduction. Pour des renseignements de nature fiscale, veuillez vous adresser à votre autorité fiscale avant d'effectuer le rachat.

5 Confirmation

Je confirme avoir répondu à toutes les questions en toute bonne foi et avoir pris connaissance des dispositions réglementaires en matière de rachat ainsi que des informations ci-dessus.

Lieu, date	Signature
	Nom de votre conseiller

6 Que se passe-t-il ensuite?

Dès que nous aurons reçu vos documents concernant le rachat dans la caisse de pension ainsi que votre paiement et effectué les vérifications d'usage, nous vous enverrons votre nouvelle attestation de prévoyance avec l'attestation fiscale.

Veuillez nous envoyer le formulaire dûment complété et signé par voie postale ou par e-mail à l'adresse suivante:

Zurich Compagnie d'Assurances SA
Help Point LPP
Case postale
8085 Zurich
bvg@zurich.ch



Vous avez des questions au sujet de ce formulaire?

Le Help Point LPP (téléphone 0800 80 80 80) est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 pour répondre à vos questions.

7 Bulletin de versement

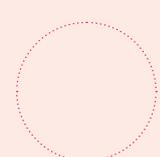
Utilisez ce bulletin de versement pour un rachat dans la Fondation collective Vita Plus si votre numéro de contrat s'affiche au format 123'456/000 (numéro de contrat avec barre oblique).

Information

Votre **numéro de contrat** est indiqué sur votre plan de prévoyance ou sur votre certificat de prévoyance.

ZH23828F-1907

Vor der Einzahlung abzutrennen / A détacher avant le versement / Da staccare prima del versamento

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	+ Einzahlung Giro +	+ Versement Virement +	+ Versamento Girata +
<p>Prestation de libre passage</p> <p>Nom _____</p> <p>_____</p>	<p>Veuillez cocher le type de rachat correspondant:</p> <p><input type="checkbox"/> Rachat financé par le salarié</p> <p><input type="checkbox"/> Remboursement de versement anticipé (financement de la propriété du logement)</p> <p><input type="checkbox"/> Remboursement de la prestation versée à l'ancien partenaire au divorce</p> <p>N° de contrat: _____ / _____ Nom, prénom: _____</p>		
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per UBS AG, 8098 Zürich Zugunsten von / En faveur de / A favore di CH34 0023 0230 P059 0000 0 Zürich, Lebensversicherungs-Gesellschaft AG, 8045 Zürich Konto / Compte / Conto 80-2-2 CHF</p> <p>□ □ □ □ □ □ □ □ . □ □ □</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per UBS AG, 8098 Zürich Zugunsten von / En faveur de / A favore di CH34 0023 0230 P059 0000 0 Zürich, Lebensversicherungs-Gesellschaft AG, 8045 Zürich Konto / Compte / Conto 80-2-2 CHF</p> <p>□ □ □ □ □ □ □ □ . □ □ □</p> <p>202</p>	<p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	



Die Annahmestelle
L'office de dépôt
L'ufficio d'accettazione

00000000099900250059000002+ 070023012>

800000022>

441.02